



**Aux Présidents d'UDOGEC / UROGEC**

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique  
MM les Membres du Conseil d'Administration  
MM les Secrétaires Techniciens  
MM les Directeurs Diocésains

**Note d'information n°2009-14**

Paris, le 26 juin 2009

**Objet: Jardins d'éveil**

Madame, Monsieur,

La convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée le 9 avril 2009 par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et l'État, pour la période 2009 à 2012, prévoit d'expérimenter la mise en place de jardins d'éveil, nouvelle structure de la petite enfance annoncée dans le rapport Tabarot du 23 juillet 2008 ([www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Tabarot.pdf](http://www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Tabarot.pdf)). A cet effet, un budget d'investissement et de fonctionnement de 25 millions d'euros a été prévu pour créer, d'ici à 2012, 8 000 places.

Les jardins d'éveil, destinés à accueillir les enfants âgés de 2 à 3 ans, vont être expérimentés dès la rentrée 2009.

Ils auront une capacité d'accueil recommandée de 24 places et devront faciliter l'éveil progressif de l'enfant, favorisant notamment son développement psychomoteur et le préparant à la pré-scolarisation.

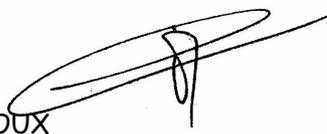
Un appel à candidatures a été lancé par la CNAF auprès de son réseau au moyen d'une lettre circulaire à laquelle un appel à projets est joint.

Nous vous prions de trouver ci-joint le contenu des annexes de cette lettre circulaire n°2009-076 et notamment l'annexe 5 intitulée « La méthodologie des jardins d'éveil ». En effet, certains de nos établissements pourraient être intéressés par cette expérimentation et souhaiter déposer un projet.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations sur le site de la FNOGEC, - rubrique « activité parascolaire ».

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Rédacteur de la note :  
Sophie POUVERREAU

  
Jacques GIROUX  
Président de la FNOGEC